



Les inégalités de patrimoine au Québec

Recherche et rédaction

Geoffroy Boucher, économiste

Sandy Torres, chercheuse

Direction

Nathalie Guay

Mise en page

Maïli Bellon

Le contenu de cette publication a été analysé, rédigé et édité par l'Observatoire.

La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales, avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Pour citer ce document

Geoffroy Boucher et Sandy Torres (2023). *Les inégalités de patrimoine au Québec*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

ISBN : 978-2-9821331-3-6

Crédit photos : Unsplash

L'Observatoire remercie les membres du comité consultatif du projet pour leur précieuse participation :

- Carmen Baciú, conseillère (équité et territoires en santé), ministère de la Santé et des Services sociaux
- Pierre Cardinal, citoyen pair chercheur, comité de gouvernance de la Chaire de recherche sur la réduction des inégalités sociales de santé (RISS)
- Hélène Gaudreau, coordonnatrice et professionnelle de recherche, comité de gouvernance de la Chaire RISS
- Nizar Ghali, économiste et chargé de projets, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Nicholas Martin, économiste et conseiller en recherche, Société d'habitation du Québec
- Carole Maziade, coordonnatrice du développement des stratégies en habitation, Société d'habitation du Québec
- Julia Posca, chercheuse, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques
- Maude Pugliese, professeure agrégée, Institut national de la recherche scientifique, et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les expériences financières des familles et les inégalités de patrimoine
- Julie Sanfaçon, citoyenne pair chercheuse, comité de gouvernance de la Chaire RISS

Ce projet est réalisé grâce à la contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du projet sur le patrimoine et les inégalités sociales de santé.

Table des matières

Introduction	04
1. Qu'est-ce que le patrimoine ?	05
2. Une richesse répartie de manière fort inégale	07
3. La composition du patrimoine des familles.....	11
4. L'endettement : un fardeau pour certains, un levier pour d'autres	14
5. Le Québec comparé aux autres provinces et pays.....	17
6. À qui profite la croissance du patrimoine ?	20
7. Des avenues pour réduire les inégalités de patrimoine	22
Soutenir l'accumulation d'actifs chez les populations à faible revenu	22
Recourir davantage à la fiscalité afin de mieux répartir la richesse	23
Revoir les règles des mesures gouvernementales d'encouragement à l'épargne	23
Conclusion	24
Pour aller plus loin	25
Glossaire	26

Introduction

Les inégalités de patrimoine : un domaine d'inégalités peu documenté.

Si l'attention est généralement portée aux inégalités de revenu dans l'espace public, on ne peut en dire autant des inégalités de **patrimoine**¹. Peu documentées, ces dernières sont pourtant bien plus prononcées que les inégalités de revenu.

Les inégalités de richesse et de revenu sont interreliées. La capacité d'épargne et d'emprunt d'un individu ou d'une famille varie en fonction de l'ampleur de son patrimoine et les investissements qui en découlent peuvent eux-mêmes générer d'importants revenus. Les inégalités de patrimoine tendent alors à accentuer les inégalités de revenu². L'inverse est également vrai : les revenus alimentent la capacité d'épargne et d'investissement. Ainsi, les familles aux revenus plus élevés sont en meilleure posture pour accumuler un patrimoine plus imposant. De plus, l'accumulation de la richesse facilite la capacité de répondre aux imprévus et accroît l'éventail de possibilités auquel une personne a accès. C'est pourquoi la question du patrimoine mérite l'attention des décideurs sensibles à la question des inégalités socioéconomiques.

Malgré son impact majeur sur la sécurité financière et le bien-être tout au long de la vie, le patrimoine détenu semble un facteur négligé dans les interventions visant à réduire les inégalités sociales de santé. La pandémie de COVID-19 a rappelé le rôle protecteur notamment de l'épargne face aux pertes de revenus et de la qualité du logement face aux risques de contracter le coronavirus³. Les ménages propriétaires sont ainsi apparus privilégiés par rapport aux locataires pour s'adapter à la crise sanitaire. Dans ce contexte, il paraît pertinent d'examiner en quoi les avoirs accumulés, quelles que soient leur valeur et leur forme, constituent des déterminants sociaux de la santé.

La présente note est la première d'une série explorant le lien entre les inégalités de patrimoine et les inégalités sociales de santé dans le contexte québécois. En guise de préambule, elle dresse un portrait des inégalités contemporaines de patrimoine au Québec et introduit les concepts qui seront mobilisés dans les autres notes de la série.

1. Les termes en gras et en gris sont définis dans le glossaire présenté à la page 26.

2. Brian Keeley (2018). Revenu et richesse : quelles différences?, dans *Income Inequality: between Rich and Poor*, Paris, Éditions OCDE, p. 25-26.

3. Institut national de santé publique du Québec (2021). *Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité*, INSPQ. Voir aussi la synthèse du [Projet résilience](#) qui comprend des résultats d'enquête et des revues de littérature.

1. Qu'est-ce que le patrimoine?

Le patrimoine financier, c'est le total des avoirs, moins les dettes.

Le patrimoine individuel ou familial dépend du revenu, mais également de la richesse accumulée au fil du temps. Cette richesse accumulée, c'est ce qu'on appelle le **patrimoine**, la **valeur nette**, l'**actif net** ou l'**avoir net**. Plus précisément, le patrimoine correspond à la valeur totale des avoirs financiers et non financiers, de laquelle on déduit la valeur totale des dettes. C'est donc le « montant d'argent qui reste à une famille si elle liquide tous ses actifs financiers et non financiers et s'acquitte de toutes ses dettes⁴ ». Cette valeur peut être négative lorsque les dettes sont plus importantes que les avoirs. Dans le cas contraire, elle est positive.

Exemples d'avoirs financiers	Exemples d'avoirs non financiers	Exemples de dettes
<ul style="list-style-type: none">• Argent à la banque• Investissements• Assurance-vie	<ul style="list-style-type: none">• Logement• Véhicule• Droits d'auteur	<ul style="list-style-type: none">• Hypothèque• Prêts• Cartes de crédit

La capacité à accumuler du patrimoine dépend de nombreux facteurs, notamment les revenus, les régimes de pension d'employeur, les héritages, les investissements et leur rendement, la littératie financière ainsi que l'avancée en âge.

La présente note mobilise les résultats de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de Statistique Canada pour dresser un portrait des inégalités de patrimoine au Québec. Malheureusement, ces données tendent à sous-estimer le patrimoine des plus riches (voir l'encadré à la page suivante). En raison de cette lacune, les résultats présentés sont représentatifs de l'échantillon de l'ESF, mais ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population. Cela n'empêche toutefois pas d'observer les principales tendances en matière de répartition de la richesse au Québec.

4. Nigel Wodrich (2020). *Estimation de la queue supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada*, Rapport du directeur parlementaire du budget (DPB), Ottawa, Bureau du directeur parlementaire du budget, p. 4.

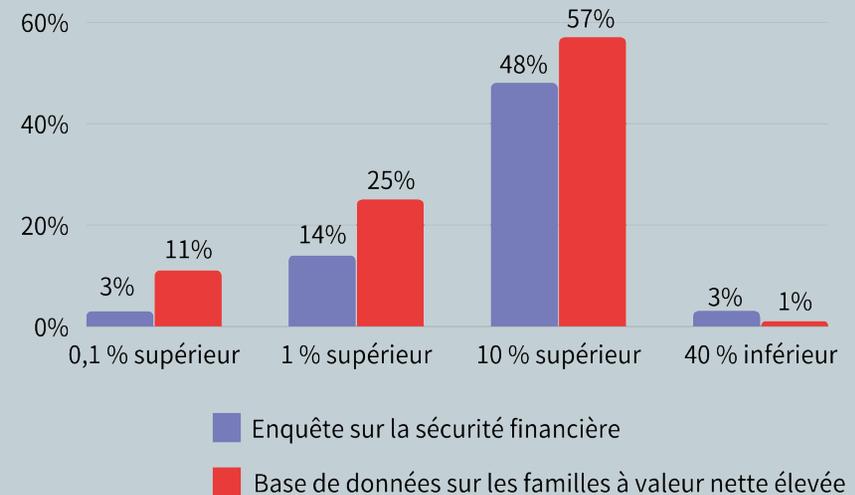
Les données sur le patrimoine au Canada : un défi!

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a notamment relevé des problèmes de sous-déclaration ou d'absence de données chez les familles détenant un patrimoine très élevé au sein de l'ESF. Par exemple, dans l'ESF de 2019, la valeur la plus élevée du patrimoine s'élevait à 30 millions de dollars. Pourtant, selon la liste des milliardaires de *Forbes*, le patrimoine le plus élevé au Canada était, en 2019, de 32,5 milliards de dollars, soit une fortune plus de 1 000 fois plus importante que le patrimoine le plus élevé des données de l'ESF.

Pour corriger ces erreurs, le DPB a développé une base de données sur les familles à valeur nette élevée (BDFE) au Canada, grâce à une modélisation qui estime la tranche supérieure de la distribution du patrimoine familial. La part du patrimoine estimée à l'aide de la BDFE — plus proche de la réalité — vaut près du double du ratio de l'ESF pour les 1 % supérieurs et près du quadruple pour les 0,1 % supérieurs. Du reste, la part du patrimoine détenu par les 40 % des familles les moins nanties selon la BDFE correspond à moins de la moitié de celle de l'ESF.

Figure 1.

Part de la valeur familiale nette totale, Canada, 2019



Source : Duncan, K. et Perreault L. (2021). *Estimation de l'extrémité supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada : mises à jour et tendances*, Bureau du directeur parlementaire du budget.

D'autres limites inhérentes aux données de l'ESF nuisent à l'appréciation des inégalités de patrimoine au Canada. D'abord, ces données se rapportent à l'ensemble des membres d'une famille et non aux individus. Elles ne permettent donc pas de capter les inégalités dans la distribution du patrimoine entre les individus d'une même unité familiale. De plus, certaines données de l'ESF ne sont pas de qualité suffisante pour être publiées. Cette problématique touche particulièrement les unités familiales dont la valeur nette est la plus faible.

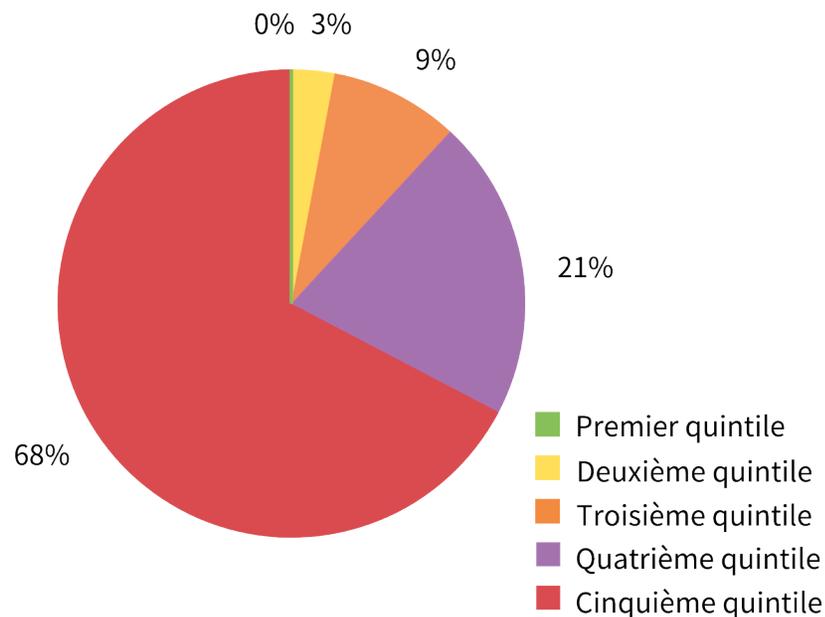
2. Une richesse répartie de manière fort inégale

Au Québec, les 20 % des familles les plus riches détiennent 68 % de la richesse accumulée.

D'après les données les plus récentes de l'ESF, le patrimoine est réparti de façon fort inégale au Québec. En effet, les 20 % des familles les plus riches détenaient 68 % de la richesse accumulée au Québec en 2019. On constate donc que plus des deux tiers du patrimoine sont concentrés au sommet de la **distribution** lorsqu'on sépare la population en **quintiles** – soit en cinq tranches égales classées en fonction de la taille de leur patrimoine. De leur côté, les deux premiers quintiles, soit les 40 % des familles au bas de la **distribution**, ne détenaient que 3 % du patrimoine.

Figure 2.

Part de la valeur nette selon le quintile d'avoir net, Québec, 2019

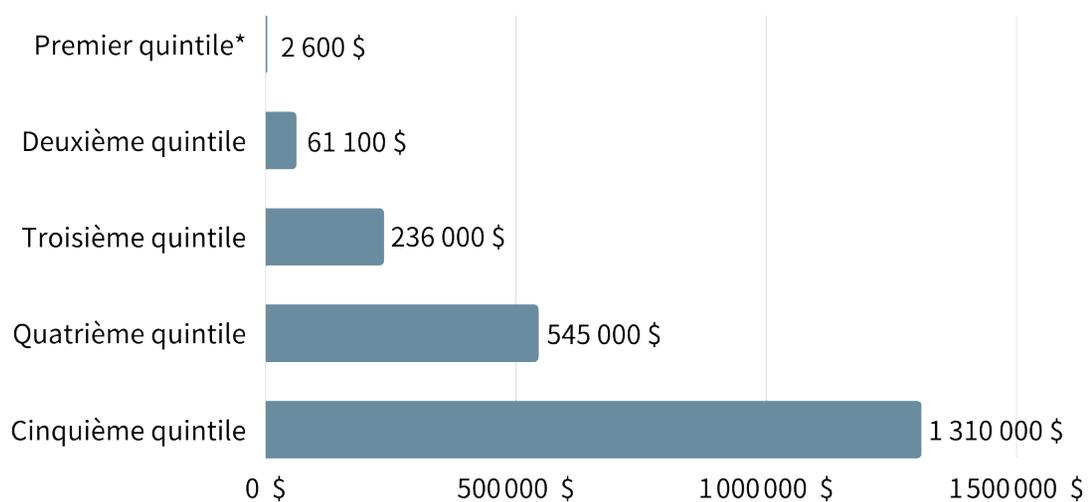


Source : Statistique Canada, Tableau 11-10-0049-01 Actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net.

Une autre façon de constater ces écarts est de se pencher sur la valeur nette **médiane** pour chaque quintile. Pour les familles du **quintile** supérieur, cette valeur s'élevait à 1 310 000 \$ en 2019 contre 236 000 \$ pour le troisième **quintile**, et seulement 2 600 \$ pour le **quintile** inférieur. Le **quintile** supérieur avait donc un patrimoine environ 500 fois plus élevé que celui du **quintile** inférieur en 2019.

Figure 3.

Valeurs nettes médianes selon le quintile d'avoir net, Québec, 2019



Source : Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la sécurité financière 2019.

Note : * Donnée peu fiable, à utiliser avec précaution.

L'analyse des valeurs nettes **médianes** révèle également d'importantes disparités entre différents groupes de la population. En effet, la valeur nette **médiane** des familles dont le principal soutien de l'unité familiale est une femme était de 185 000 \$ en 2019, contre 274 000 \$ pour les familles dont le principal soutien est un homme. Les familles dont le principal soutien détient un diplôme de niveau universitaire disposaient, quant à elles, d'un patrimoine 2,5 fois plus élevé que celui d'une famille dont le principal soutien disposait d'un diplôme de niveau primaire ou secondaire.

On observe également que la valeur nette varie tout au long du cycle de vie. C'est d'ailleurs cette variation qui expliquerait la plus grande part des inégalités de patrimoine selon certains analystes⁵. Les personnes ont tendance à accumuler des actifs lorsqu'elles sont en âge de travailler, puis d'encaisser certains actifs – comme les sommes accumulées dans un véhicule d'épargne – afin de compléter leur revenu au moment de la retraite. De sorte que la valeur nette augmente avec l'âge, puis diminue généralement après 65 ans. En effet, les familles dont le principal soutien est une personne âgée de 55 à 64 ans sont celles qui disposaient du patrimoine le plus élevé au Québec en 2019.

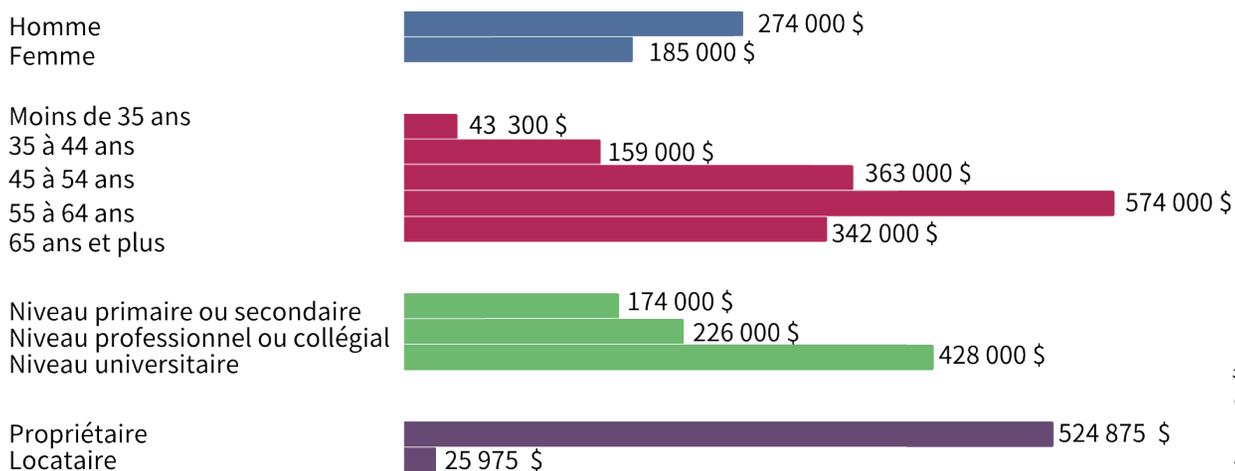
5. Christopher A. Sarlo (2017). *Understanding Wealth Inequality in Canada*, Fraser Institute.



Les avoirs immobiliers constituent la principale source d'actifs des familles au Québec, ce qui se reflète dans les écarts de patrimoine selon le statut d'occupation du logement. Les familles qui sont propriétaires disposent en effet d'un patrimoine 20 fois plus élevé que celles qui sont locataires.

Figure 4.

Valeurs nettes médianes selon certaines caractéristiques du principal soutien de l'unité familiale, Québec, 2019



Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, fichiers maîtres adaptés par l'Institut de la statistique du Québec et calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur les fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la sécurité financière.

La richesse est répartie de façon plus inégale que le revenu au Québec. L'**indice de Palma**, qui mesure le ratio entre la part des ressources détenues par les 10 % les plus aisés et celle des 40 % les plus pauvres, est effectivement plus élevé pour le patrimoine que pour le revenu.

En 2019, celui-ci s'élevait à 2,2 pour le revenu du marché familial. Cela signifie qu'au Québec, la famille faisant partie des 10 % les plus riches possédait en moyenne un revenu près de 9 fois plus élevé que la famille faisant partie des 40 % les plus pauvres. En effet, afin d'interpréter l'**indice de Palma**, la valeur de 2,2 est multipliée par 4 afin de refléter la taille du groupe des 40 % les plus pauvres qui contient 4 fois plus de personnes que le groupe des 10 % les plus riches.

Pour ce qui est de la valeur nette des familles, l'**indice de Palma** était de 19,1. La famille faisant partie des 10 % les plus riches possédait ainsi un patrimoine 76 fois plus élevé que la famille se trouvant au bas de la **distribution**. Cette disparité est encore plus accentuée si on s'intéresse exclusivement aux actifs financiers (actif 103 fois plus élevé).

Cette disparité dans la répartition du patrimoine n'est pas sans conséquences. En effet, une valeur nette faible est un indicateur de **vulnérabilité financière**⁶. Les familles vulnérables sur le plan financier sont en moins bonne posture pour affronter des chocs économiques, tels que la perte d'un emploi, la retraite ou une importante hausse du coût de la vie.

Figure 5.

Indices de Palma, Québec, 2019

Revenu 9 fois plus élevé



Le revenu de la famille faisant partie des 10% les plus riches (basé sur le revenu du marché familial ajusté) est 9 fois plus élevé que celui de la famille faisant partie des 40% les plus pauvres.

Patrimoine 76 fois plus élevé



Le patrimoine de la famille faisant partie des 10% les plus riches (basé sur la valeur nette des familles) est 76 fois plus élevé que celui de la famille faisant partie des 40% les plus pauvres.

6. Sharanjit Uppal (2023). « La hausse des prix et ses répercussions sur les plus vulnérables financièrement : un profil des personnes faisant partie du quintile inférieur de revenu familial », *Regards sur la société canadienne*.

Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités, basés sur le tableau 11-10-0075-01 et le tableau 11-10-0193-01 de Statistique Canada.

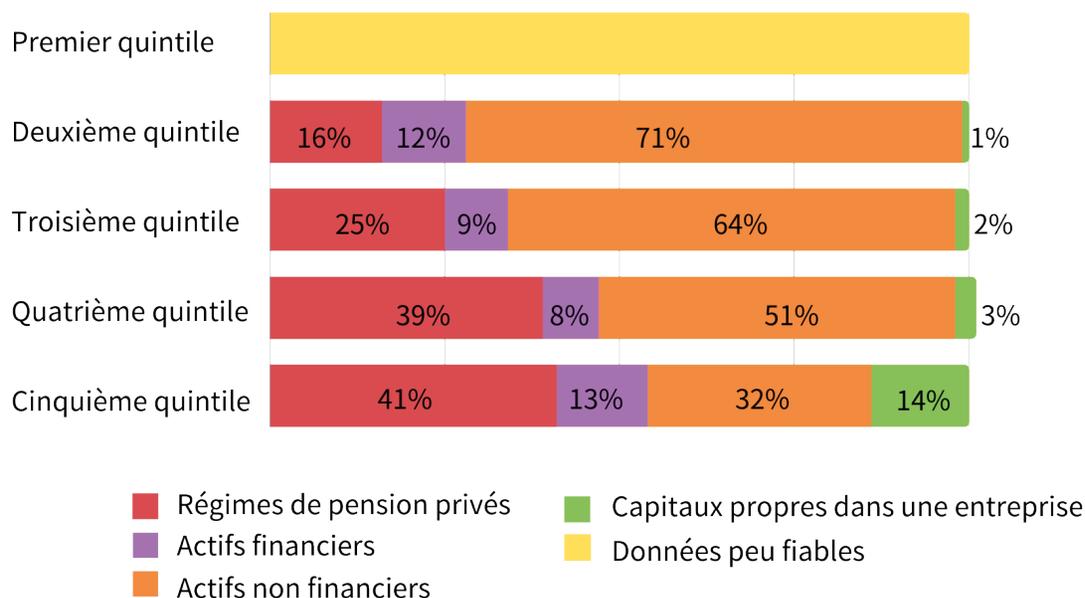
3. La composition du patrimoine des familles

Les mesures gouvernementales d'encouragement à l'épargne profitent de manière disproportionnée aux familles les mieux nanties.

La composition du patrimoine des familles au Québec varie d'un bout à l'autre de la **distribution** de la richesse. Chez les moins nanties, le patrimoine est principalement composé de dépôts bancaires et d'actifs non financiers. Chez les familles se retrouvant au centre de la distribution, le patrimoine est majoritairement composé d'actifs non financiers – principalement de l'immobilier – et des régimes de pension privés. Enfin, pour les 20 % les mieux nanties, le patrimoine est plus diversifié : il provient en majeure partie des régimes de pension, puis d'actifs non financiers, mais aussi de **capitaux** investis dans des entreprises.

Figure 6.

Composition de l'actif total selon le quintile d'avoir net, Québec, 2019



Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le tableau 11-10-0049-01 de Statistique Canada.

Au Québec comme ailleurs au Canada, les actifs financiers des individus et des familles peuvent bénéficier d'un traitement fiscal avantageux. Par exemple, le **compte d'épargne libre d'impôt** (CELI) et le **régime enregistré d'épargne-retraite** (REER) sont des véhicules d'épargne qui ont respectivement pour effet d'éliminer l'impôt à payer sur les revenus de placement et de reporter à plus tard l'impôt à payer sur les cotisations.

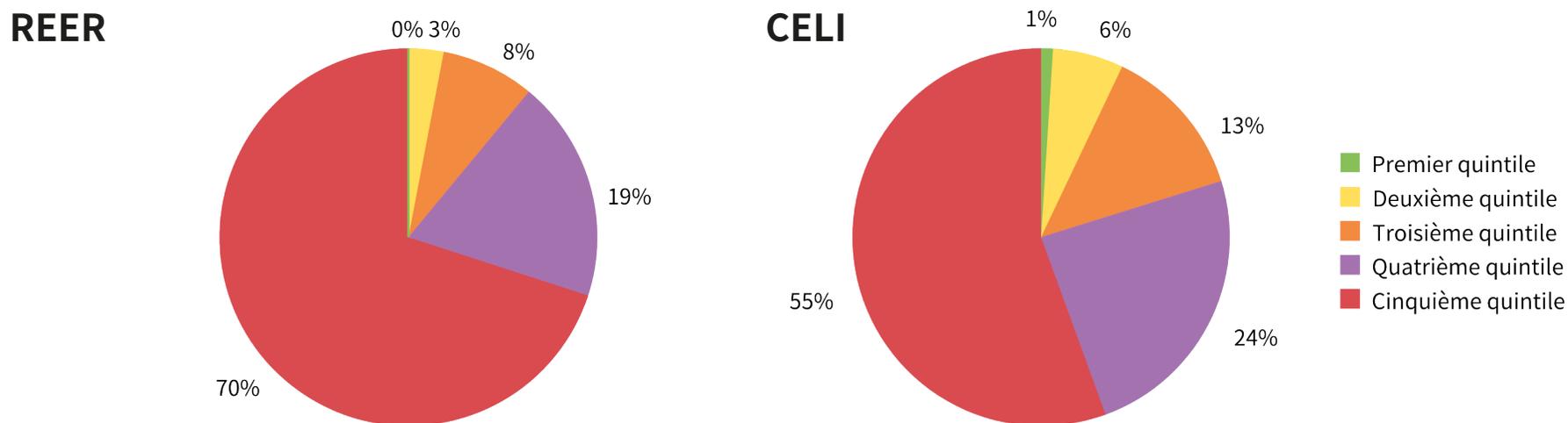
Ces véhicules profitent davantage aux familles les plus fortunées. En effet, le **quintile** supérieur détient 70 % des avoirs détenus dans un REER et 55 % des avoirs détenus dans un CELI (voir la figure 7). Les familles qui se retrouvent au bas de la **distribution**, quant à elles, ne possèdent que 0,25 % des avoirs détenus dans un REER et 1 % de ceux détenus dans un CELI.

En plus de profiter de manière disproportionnée aux ménages les mieux nantis, et ainsi de contribuer à l'accroissement des inégalités de patrimoine, ces véhicules d'épargne constituent des **dépenses fiscales** importantes pour les gouvernements. Pour l'année d'imposition 2023, il est projeté que le REER entraînera un manque à gagner de 5,6 milliards de dollars pour le gouvernement du Québec. En ce qui concerne le CELI, des **dépenses fiscales** de l'ordre de 499 millions de dollars sont projetées⁷.



7. Québec. Ministère des Finances (2023). *Dépenses fiscales – Édition 2022*, Gouvernement du Québec.

Figure 7.
Répartition de l'avoir dans un REER et un CELI par quintile d'avoir net, Québec, 2019



Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le tableau 11-10-0049-01 de Statistique Canada.

Les familles moins nanties épargnent elles aussi!

La faible proportion des avoirs détenus dans un REER ou un CELI par les familles se trouvant au bas de la distribution ne signifie pas que ces familles n'épargnent pas, mais plutôt que les montants épargnés sont de moindre volume. En effet, les familles faisant partie du premier quintile d'actifs nets détenaient des avoirs dans un CELI d'une valeur médiane de 2 000 \$ en 2019, contre 45 000 \$ chez les familles faisant partie du cinquième quintile.

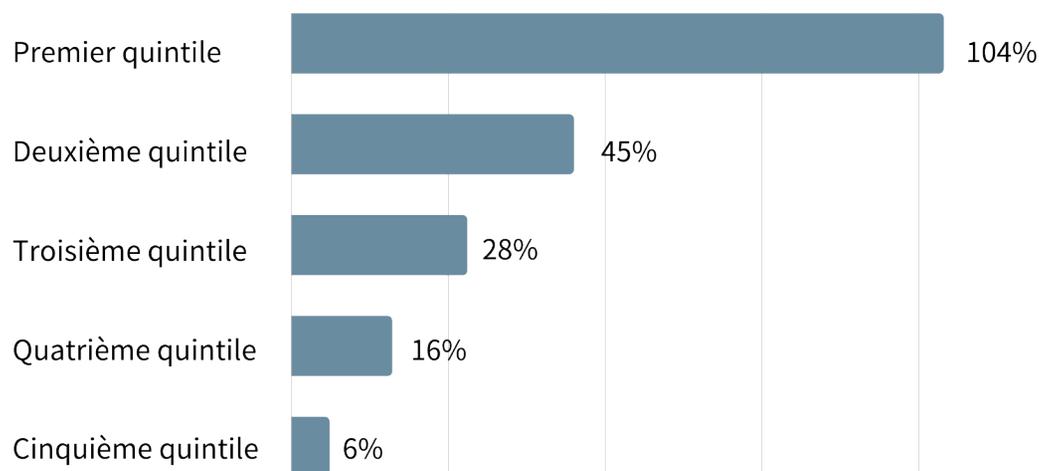
4. L'endettement : un fardeau pour certains, un levier pour d'autres

La capacité à emprunter des ménages varie selon le niveau de revenu.

À l'instar des avoirs, l'endettement est distribué de manière fort inégale au sein des familles québécoises. Le montant des dettes contractées par les familles les moins nanties est nettement inférieur à celui des familles les plus nanties, mais le poids de la dette pèse plus lourd chez les premières. En effet, le poids que représente la dette sur l'actif total des ménages augmente à mesure que la richesse diminue. Par exemple, pour une famille faisant partie du premier **quintile** d'avoir net, la dette totale représente 104 % de la valeur de l'actif total, contre seulement 6 % chez les familles du cinquième **quintile**.

Figure 8.

Part de la dette totale sur l'actif total selon le quintile d'avoir net, Québec, 2019



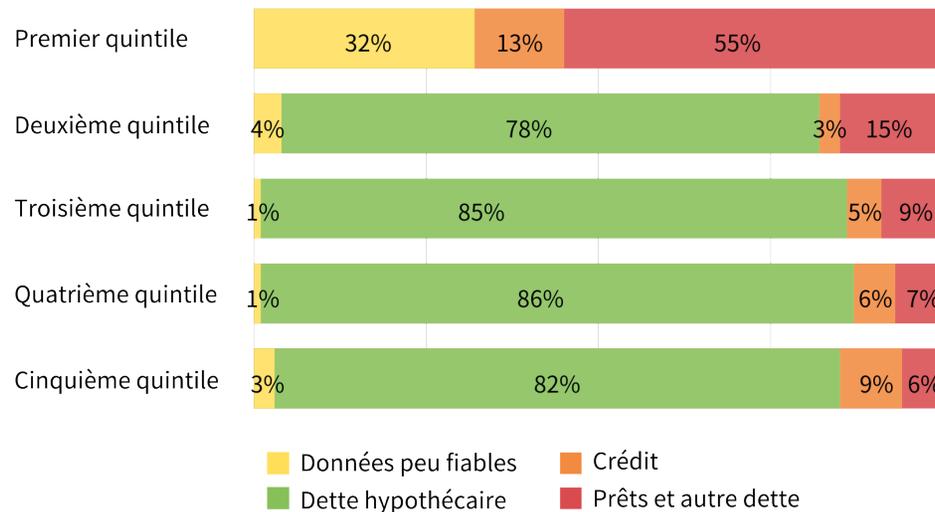
Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le tableau 11-10-0049-01 de Statistique Canada.

La composition de la dette totale varie également tout au long de la **distribution** d'actif net. À la base de cette **distribution**, la dette est principalement composée de prêts (prêt étudiant, prêt pour l'achat de voiture, etc.) et de crédit à la consommation. Pour les autres **quintiles**, la dette est plutôt de nature hypothécaire. Contrairement aux dettes liées à la consommation, la **dette hypothécaire** est protégée par un actif, soit la valeur de la propriété. Par conséquent, l'importance des dettes hypothécaires au sommet de la **distribution** n'est pas nécessairement synonyme de **vulnérabilité financière**.

Alors que le rapport de la dette sur l'actif total des ménages diminue avec la richesse (figure 8), le rapport de la dette sur le revenu disponible, quant à lui, augmente avec le revenu (figure 10). En effet, la dette des familles se trouvant au sommet de la **distribution** de revenu représentait 127 % du revenu après impôt de ces familles en 2019, contre 61 % pour les familles se trouvant au bas de cette **distribution**. Cette situation témoigne d'une importante disparité dans la capacité à emprunter des ménages. En effet, plus le revenu est élevé, plus une famille sera en mesure de contracter des prêts, notamment ceux de nature hypothécaire.

Figure 9.

Composition de la dette totale selon le quintile d'avoir net, Québec, 2019

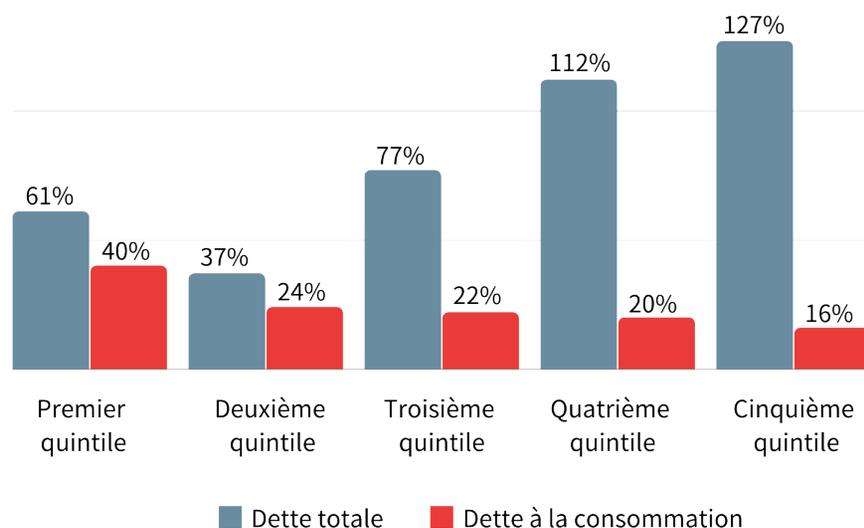


La situation est tout autre si on s'intéresse exclusivement aux dettes à la consommation, soit l'ensemble des dettes sauf les hypothèques. Dans ce cas, le ratio des dettes sur le revenu diminue avec le revenu (figure 10).

Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le tableau 11-10-0049-01 de Statistique Canada.

Figure 10.

Ratio médian de la dette au revenu disponible pour les familles détenant une dette, selon le quintile de revenu après impôt, Québec, 2019



Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la sécurité financière.

Le crédit : un outil permettant de générer du patrimoine

L'accès au crédit, qui dépend dans une large mesure des revenus, permet aux familles de répartir leur consommation pendant leur cycle de vie. Tel que le souligne la figure 10, les familles à revenu plus élevé empruntent davantage; ce qui leur permet d'investir davantage dans des actifs financiers et non financiers. Ces familles se retrouvent conséquemment dans une meilleure posture pour générer et accumuler du patrimoine.

Source : Sharanjit Uppal et Sébastien Larochelle-Côté (2015). « Les variations du patrimoine selon la répartition du revenu, de 1999 à 2012 », *Regards sur la société canadienne*, n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Si l'on s'intéresse à la répartition de la dette à travers les générations, on constate que les millénariaux sont davantage endettés que les générations précédentes, principalement en raison des hypothèques plus élevées⁸.

8. Statistique Canada (2019). *Richesse et endettement : quelle est la situation des milléniaux?*, Infographie diffusée le 18 avril 2019.

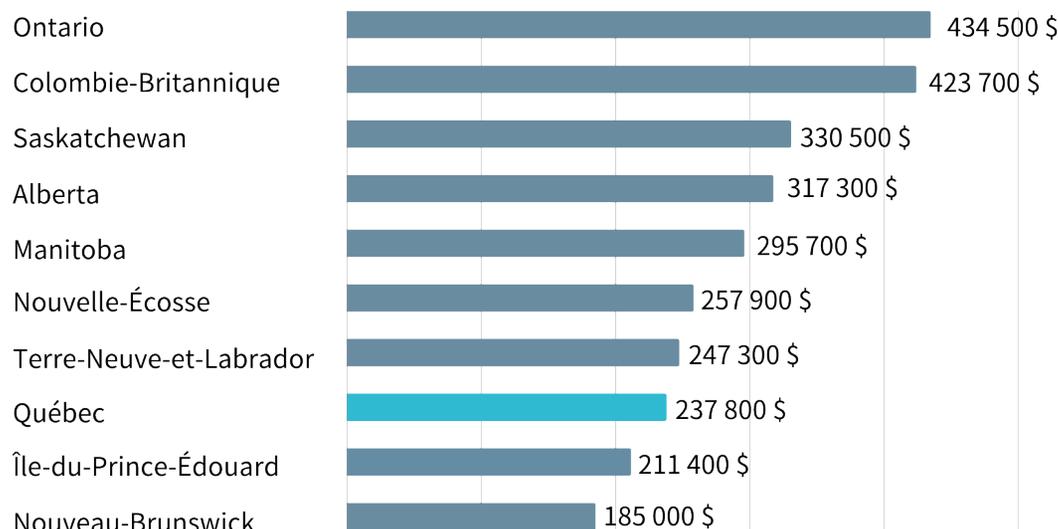
5. Le Québec comparé aux autres provinces et pays

Le Québec est au premier rang des provinces les plus inégalitaires en termes de répartition du patrimoine, mais fait bonne figure à l'international.

En considérant la valeur nette **médiane** des familles en 2019, le Québec figure parmi les provinces canadiennes les moins riches, au 8e rang, avec 237 800 \$ contre 329 900 \$ pour l'ensemble du Canada. C'est l'Ontario, avec une valeur nette **médiane** de 434 500 \$, qui se retrouve en tête des provinces au niveau de la richesse familiale.

Figure 11.

Valeur nette médiane des familles, provinces canadiennes, 2019



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0049-01.

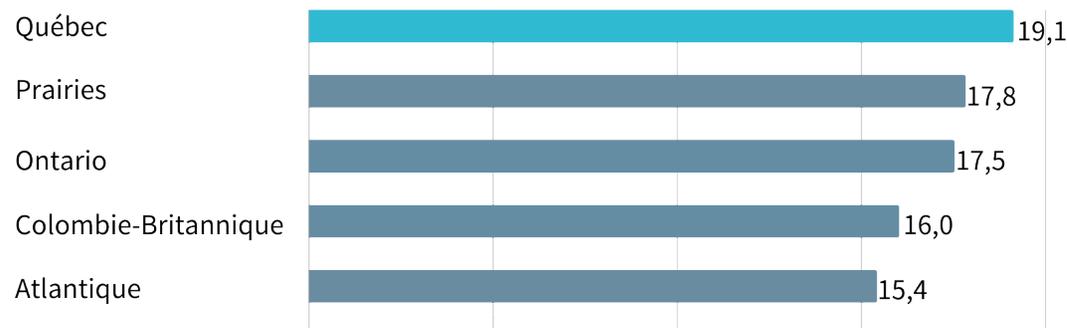
Bien qu'il se trouve parmi les provinces les moins riches en matière de patrimoine familial, le Québec est l'une des provinces les plus inégalitaires à ce chapitre. En 2019, l'**indice de Palma**, était de 19,1 au Québec, contre 15,4 dans les provinces de l'Atlantique. La famille faisant partie des 10 % les plus riches possédait ainsi un patrimoine 76 fois plus élevé que la famille faisant partie des 40 % les plus pauvres au Québec, contre 62 fois dans les provinces de l'Atlantique.

Le **coefficient de Gini**, quant à lui, mesure le degré relatif d'inégalité dans une **distribution**. À titre indicatif, ce coefficient aurait une valeur de zéro (inégalité minimale) dans le cas d'une population dont chaque personne détient exactement le même niveau de patrimoine et il aurait une valeur de 1 (inégalité maximale) si une seule personne captait 100 % du patrimoine.

Au Québec, le **coefficient de Gini** de la valeur nette des familles était de 0,64 en 2019, contre 0,60 pour la Colombie-Britannique. Il est toutefois important d'interpréter ces constats avec prudence compte tenu des faibles différences entre les provinces et des limites inhérentes aux données disponibles.

Figure 12.

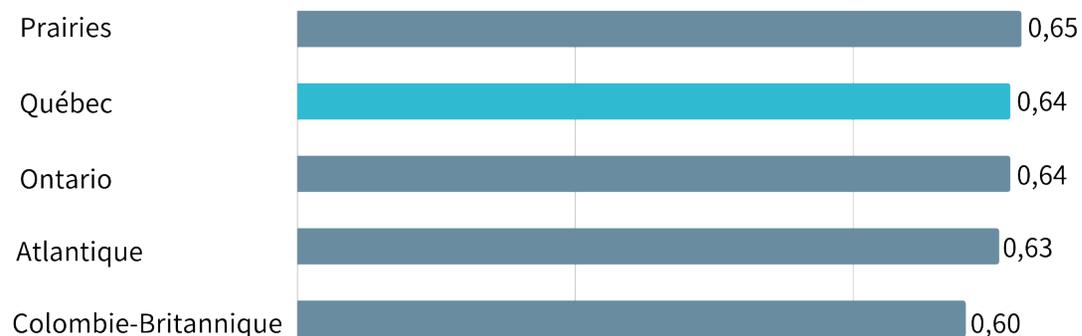
Indice de Palma de la valeur nette des familles, régions canadiennes, 2019



Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités, basés sur les fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la sécurité financière 2019.

Figure 13.

Coefficient de Gini de la valeur nette des familles, régions canadiennes, 2019



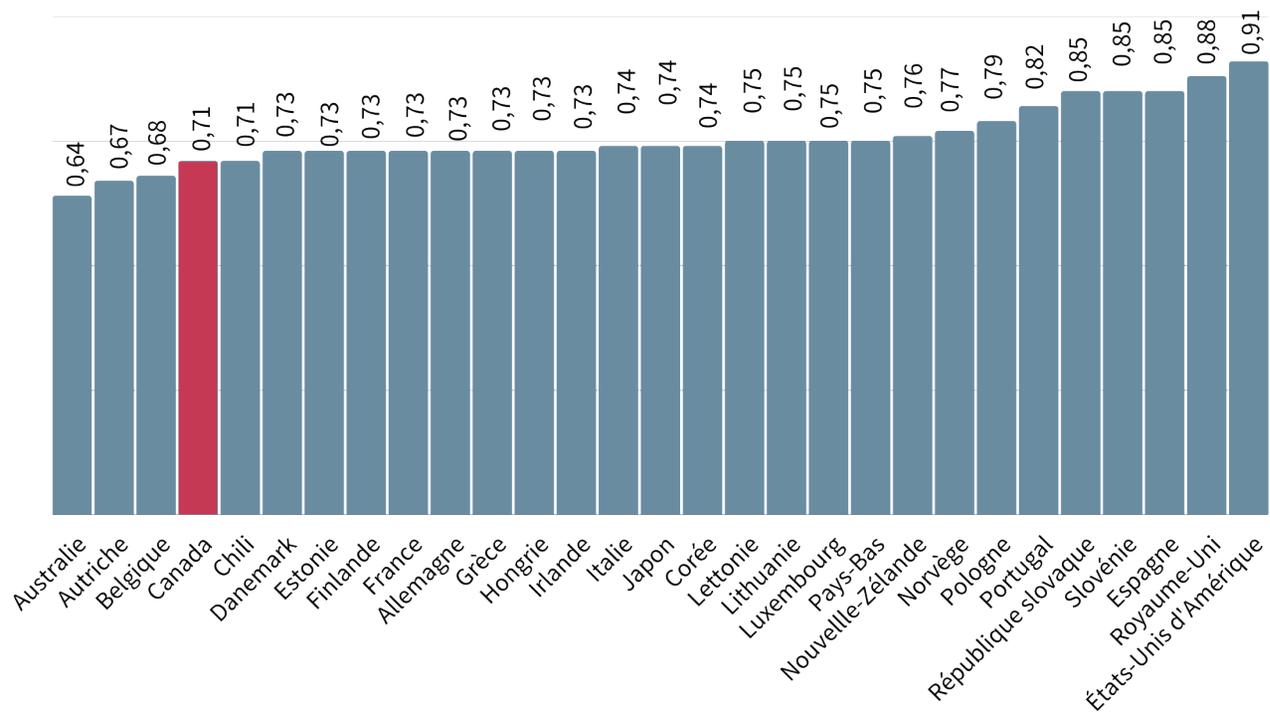
Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités, basés sur les fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la sécurité financière 2019.



À l'échelle internationale, le Québec et le Canada se positionnent parmi les États de l'OCDE les moins inégalitaires au niveau du patrimoine. En effet, le World Inequality Database a calculé – en combinant différentes sources de données – que le coefficient de Gini de la richesse des familles au Canada était de 0,71, contre 0,76 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Figure 14.

Coefficient de Gini de la richesse, pays de l'OCDE, 2019



Source : World Inequality Database.

Note : Les coefficients de Gini calculés par le World Inequality Database ne peuvent être comparés à ceux présentés sur la figure 13 de la présente note, car les sources de données mobilisées diffèrent. Alors que les coefficients présentés ailleurs dans la note sont basés sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière, le World Inequality Database a utilisé une combinaison de sources de données dont les comptes nationaux, des données d'enquêtes, des données fiscales et des classements de fortunes.

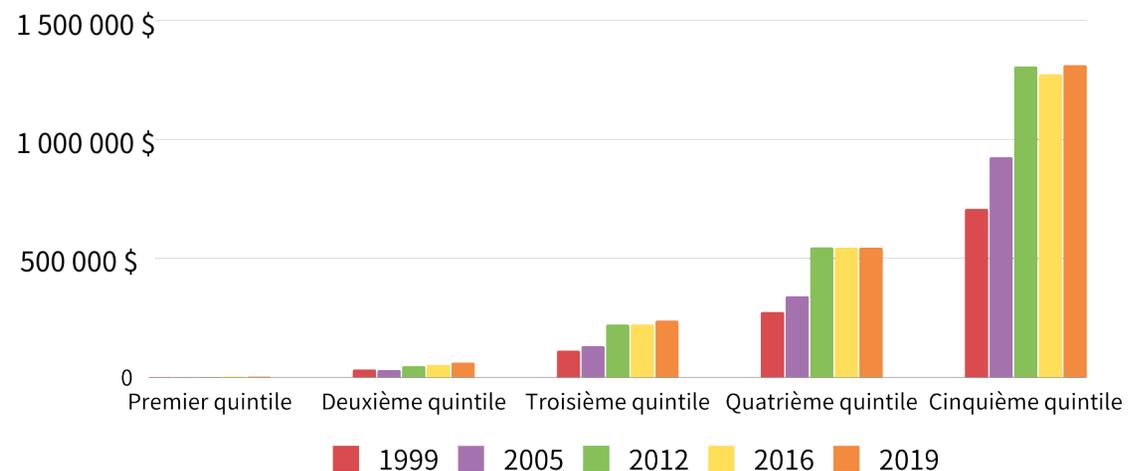
6. À qui profite la croissance du patrimoine?

Les familles au sommet de la distribution ont capté 66 % de l'augmentation observée de la richesse entre 1999 et 2019.

Le patrimoine des familles au Québec a évolué de façon inégale au cours des 20 dernières années. La valeur nette **médiane** des familles faisant partie des quatrième et cinquième **quintiles** d'avoir net a augmenté significativement entre 1999 et 2012 en raison de la hausse de la valeur des actifs détenus par celles-ci, puis s'est stabilisée par la suite⁹. En revanche, celui des deux premiers **quintiles** est demeuré à un niveau très faible durant l'ensemble de la période. Par exemple, en tenant compte de l'inflation, la valeur nette **médiane** du cinquième **quintile** d'avoir net est passée de 708 300 \$ à 1 312 000 \$ en 20 ans, alors que la valeur nette **médiane** du premier **quintile** d'avoir net est passée de 1 500 \$ à 2 600 \$.

Figure 15.

Valeurs nettes médianes pour ceux détenant de l'actif par quintile d'avoir net, Québec, 1999-2019 (dollars constants de 2019)



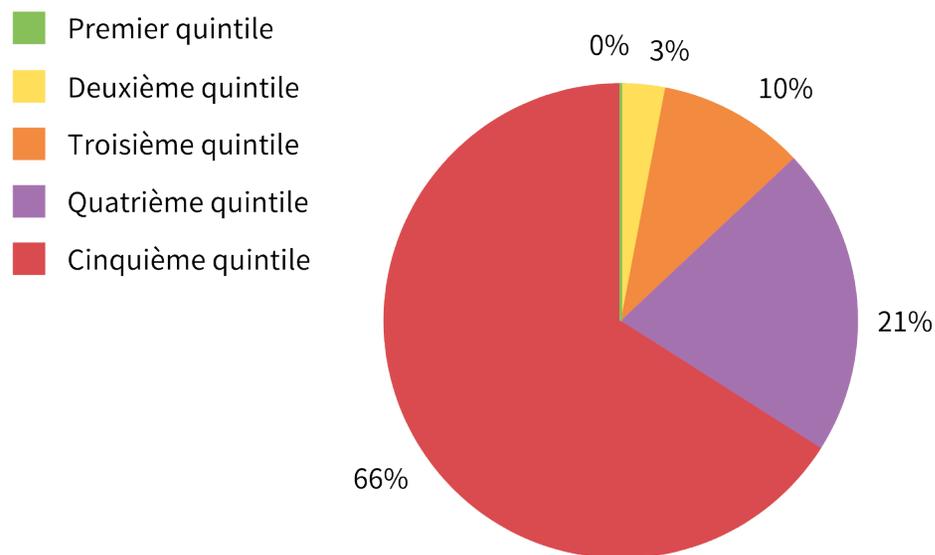
Source : Tableau 11-10-0049-01 de Statistique Canada.

9. Sharanjit Uppal et Sébastien Larochelle-Côté (2015). « Les variations du patrimoine selon la répartition du revenu, de 1999 à 2012 », *Regards sur la société canadienne*, n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Le quintile supérieur a ainsi capté 66 % de l'augmentation observée de la valeur nette entre 1999 et 2019, contre 21 % pour le quatrième quintile et 10 % pour le troisième quintile. La croissance du patrimoine des premiers et seconds quintiles ne représentait, quant à elle, qu'une part négligeable de la croissance totale du patrimoine au Québec durant cette période. On peut ainsi en conclure que la croissance du patrimoine au Québec, en grande partie attribuable à la hausse du prix de l'immobilier¹⁰, n'a pas profité également à l'ensemble des familles au cours des deux dernières décennies.

Figure 16.

Part de l'augmentation de la valeur nette totale par quintile d'avoir net, Québec, 1999-2019



Source : Calculs de l'Observatoire québécois des inégalités basés sur le tableau 11-10-0049-01 de Statistique Canada.

10. Sandy Torres (2021). *Évolution des inégalités économiques au Canada et au Québec : tendances et causes*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.



7. Des avenues pour réduire les inégalités de patrimoine

Une répartition plus équitable du patrimoine au Québec est possible.

À l'instar des inégalités de revenu, les inégalités de patrimoine ne sont pas une fatalité. Elles évoluent et sont influencées par les politiques en place; les gouvernements peuvent ainsi jouer un rôle clé dans leur réduction¹¹. Les avenues suivantes, relevées dans la littérature, seraient à explorer afin de promouvoir une répartition plus équitable du patrimoine au Québec. Ces avenues, de même que d'autres pistes d'actions, seront abordées plus en détail dans une prochaine publication de notre série sur le patrimoine et les inégalités sociales de santé.

Soutenir l'accumulation d'actifs chez les populations à faible revenu

Une avenue consisterait à soutenir l'accumulation d'actifs chez les personnes ou familles à revenu modeste et peu pourvues en patrimoine. Ce soutien peut se manifester notamment par l'accompagnement à l'épargne ou par des mesures favorisant l'accès à la propriété individuelle ou collective¹².

Une attention pourrait également être portée aux règles qui encadrent les programmes d'aide financière de dernier recours, tel que le

programme d'assistance sociale et le programme de solidarité sociale. En effet, le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles prévoit que les bénéficiaires de ces programmes ne peuvent accumuler une somme supérieure à 1 500 \$ ou 2 500 \$, selon leur situation, sans que leurs prestations ne soient réduites. Ces règles pourraient être revues, car elles constituent d'importantes barrières à l'accumulation de patrimoine¹³.

11. Brian Nolan *et al.* (2014). *Changing Inequalities and Societal Impacts in Rich Countries: Thirty Countries Experiences*, Oxford Academic.

12. Amélie Quesnel-Vallée (2022). *Politiques sociales favorisant la redistribution de la richesse : options pour le contexte québécois*, Action concertée Politiques sociales favorisant une meilleure redistribution de la richesse dans la société.

13. François Thérien (2001). *Pour une politique inclusive de développement des actifs : une approche complémentaire dans la lutte à la pauvreté*, Direction de la santé publique de Montréal-Centre.

Recourir davantage à la fiscalité afin de mieux répartir la richesse

Le Québec ne perçoit pas d'impôts sur l'actif net et n'impose pas directement les successions (voir l'encadré). Dans un contexte où le patrimoine, accumulé tout au long du parcours de vie, peut être transmis à des descendants, l'imposition des actifs ou des successions pourrait constituer un moyen efficace pour lutter contre la transmission intergénérationnelle des inégalités.

En ce moment, seulement cinq pays membres de l'OCDE (France, Norvège, Espagne, Suisse, Colombie) prélèvent des impôts sur l'actif net individuel. Ces mesures d'imposition aux structures variées génèrent des recettes représentant de 0,2 % à 4 % des revenus fiscaux de ces pays. Bien que ce genre de mécanisme fiscal ne soit pas répandu, l'imposition des actifs nets connaît un regain d'intérêt. Certains pays membres de l'OCDE y voient un moyen de lutter contre l'accroissement des inégalités de richesse¹⁴.

L'impôt sur le revenu peut également concourir à une répartition plus équitable de la richesse. Une plus grande attention pourrait notamment être portée à l'imposition des **dividendes** et des **gains en capital**, car ces derniers représentent une part importante du revenu des plus riches.

Revoir les règles des mesures gouvernementales d'encouragement à l'épargne

Les mesures gouvernementales d'encouragement à l'épargne comme le CELI et le REER profitent de manière disproportionnée aux ménages les mieux nantis (voir la figure 7). Afin d'éviter que ces véhicules ne contribuent à l'accroissement des inégalités de patrimoine¹⁵, leurs règles pourraient être revues. Par exemple, le plafond de contribution annuel de ces programmes pourrait être abaissé ou une contribution gouvernementale pour les individus à faible revenu pourrait être envisagée.

14. OCDE (2018). *The Role and Design of Net Wealth Taxes in the OECD*, Paris, Éditions OCDE.

15. Gilles L. Bourque (2014). « Le coût fiscal du CÉLI », *Relations*, 770, 7-8.

L'imposition du patrimoine au Québec

Les impôts sur le patrimoine peuvent prendre plusieurs formes, par exemple : des impôts sur l'actif net, des impôts sur les successions, des impôts fonciers ou des droits de mutations immobilières, communément appelées taxes de bienvenue.

Le Québec, comme les autres provinces canadiennes, ne perçoit pas d'impôts sur l'actif net. Il n'impose pas non plus directement les successions, mais prélève un impôt sur le gain en capital pour certains avoirs d'une personne décédée. Il perçoit également des impôts fonciers et des droits sur les mutations immobilières. Ceux-ci ont généré des recettes de l'ordre de 15 milliards de dollars en 2021.

Source : Collectif sous la direction de Tommy Gagné-Dubé (2022). *Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2022*, Cahier de recherche 2022-01, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques et Statistique Canada. Tableau 36-10-0450-01.

Conclusion

Étudier le patrimoine, c'est essentiel!

Cette note a présenté les principales tendances qui caractérisent les écarts de richesse globale au Québec. Ce portrait est un préalable à l'exploration de l'incidence que ces écarts peuvent avoir sur les inégalités sociales de santé. On peut aussi interroger le rôle des écarts de patrimoine dans la persistance des inégalités économiques entre les femmes et les hommes ainsi que dans l'exacerbation des inégalités sociales face aux crises du logement et aux changements climatiques. Plusieurs de ces thèmes seront abordés dans notre série de notes sur le patrimoine et les inégalités sociales de santé.

Les données disponibles comportent des limites : elles tendent à sous-estimer le patrimoine des plus riches et elles se rapportent à l'ensemble des membres d'une famille (et non aux individus). Ces difficultés méthodologiques ne doivent toutefois pas faire perdre de vue que la richesse accumulée constitue un indicateur essentiel de la situation socioéconomique des Québécoises et Québécois. Elle tient également un rôle primordial dans la reproduction de la position sociale d'une génération à l'autre.

Pour aller plus loin

CRESPO, Stéphane (2020). Les unités familiales dont la valeur nette patrimoniale est la moins élevée, *Coup d'œil sociodémographique*, 70, Institut de la statistique du Québec, 1-18.

LIZOTTE, Mathieu et Stéphane CRESPO (2015). Exploration du lien entre le revenu et le patrimoine des ménages québécois, *Données sociodémographiques en bref*, 19(2), 11-17.

PIKETTY, Thomas (2013). *Le capital au XXIe siècle*, Éditions du Seuil.

POSCA, Julia (2015). *La répartition du patrimoine : l'autre visage des inégalités*, note socio-économique, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.

PUGLIESE, Maude et Mireille CHAUMONT-GONEAU (2019-2020). Patrimoine et inégalités de genre, *Familles en mouvance*, 17, 18-23.

Glossaire

Capitaux propres – Les capitaux propres correspondent aux ressources financières que possède une entreprise. Ceux-ci appartiennent aux propriétaires ou aux actionnaires de l'entreprise.

Coefficient de Gini – Le coefficient de Gini indique le niveau de concentration des ressources au sein d'une population à un moment donné. Il compare la répartition des ressources à une situation théorique d'égalité parfaite et varie de 0 à 1. Plus il se rapproche de 0, plus il tend vers l'égalité parfaite où tous les individus auraient le même revenu. Plus il se rapproche de 1, plus il tend vers une situation où un seul individu détiendrait la totalité des revenus. Cet indicateur est utile pour comparer des périodes pour un même pays ou des pays entre eux.

Synonyme : indice de Gini.

En apprendre plus dans [cette courte vidéo](#).

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) – Un compte d'épargne libre d'impôt est un véhicule d'épargne éliminant l'impôt à payer sur les revenus de placement des sommes qui y sont cotisées. Il s'adresse aux particuliers qui sont âgés de 18 ans ou plus et est soumis, en 2023, à une limite de cotisation annuelle de 6 500 \$.

Dépenses fiscales – Le concept de dépenses fiscales renvoie à des mesures gouvernementales qui ont pour effet de réduire ou de différer les impôts et les taxes payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes : déductions, crédits d'impôt, reports d'impôt, exemptions de taxe, etc. Elles constituent des mesures pour lesquelles le gouvernement accepte de se priver d'une partie de ses revenus fiscaux.

Dettes hypothécaires – Dette garantie par une entente entre le propriétaire d'un bien immobilier (emprunteur) et un créancier (prêteur). Cette entente prévoit que si la dette n'est pas remboursée, le créancier peut vendre le bien afin de recouvrer les sommes impayées.

Distribution – Une distribution est un ensemble des valeurs triées, classées ou ordonnées selon un ou plusieurs critères. Par exemple, une distribution de revenu indique la valeur du revenu de chaque individu ou unité familiale d'une population. Elle peut notamment être classée en ordre croissant.

Dividende – Somme versée à titre de revenu par une entreprise à ses actionnaires.

Gain en capital – Profit réalisé lorsqu'un actif est vendu à un prix supérieur à son prix de base.

Indice de Palma – L'indice de Palma s'intéresse aux deux extrémités d'une distribution. Il mesure le ratio entre la part des ressources perçue par les 10 % les plus aisés et celle des 40 % les plus défavorisés.

Synonyme : ratio de Palma.

En apprendre plus dans [cette courte vidéo](#).

Médiane – La médiane correspond à la valeur se trouvant au centre d'une distribution. Dans un jeu de données, 50 % des unités ont une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50 % des unités ont une valeur supérieure ou égale.

Patrimoine – Le patrimoine financier correspond à la richesse accumulée au fil du temps par un individu ou une unité familiale. Il totalise la valeur des avoirs financiers (argent à la banque, investissements, assurance-vie, etc.) et non financiers (logement, terrain, véhicule, etc.), de laquelle on soustrait la valeur totale des dettes (hypothèque, prêts, cartes de crédit, etc.).

Synonymes : richesse, valeur nette, actif net et avoir net.

Quintile – Un quintile est une valeur qui divise une distribution en cinq parties égales. Un quintile représente donc 20 % d'une distribution de données; le premier quintile représente le premier cinquième des données (1 % à 20 %) ; le deuxième quintile représente le deuxième cinquième (21 % à 40 %) et ainsi de suite.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) – Un régime enregistré d'épargne-retraite est un véhicule d'épargne permettant de reporter à plus tard l'impôt à payer sur les montants qui y sont cotisés. Il est soumis à une limite de cotisation annuelle correspondant à une certaine proportion du revenu de son propriétaire (18 % jusqu'à concurrence de 30 780 \$ en 2023).

Valeur nette – Voir Patrimoine.

Vulnérabilité financière – Une famille ou un individu est vulnérable sur le plan financier lorsqu'il dispose de moyens limités pour faire face à des bouleversements tels que le licenciement, les dépenses imprévues, les problèmes de santé ou l'éclatement de la famille.

